

# L'écho des Gorges

## EDITORIAL

Traditionnellement l'édito du numéro d'octobre traite du scolaire et revient à l'Adjoint chargé de ce dossier. Cette année exceptionnellement, on m'a demandé de le faire car la Commune va engager prochainement le projet de rénovation et de mise en sécurité de l'école et de la mairie.

Ce projet mûrement réfléchi en début de mandat fait partie de la 2ème tranche de travaux visant à mettre en sécurité l'ensemble des bâtiments communaux pour lesquels la commission du même nom ne se déplaçait plus depuis 1997.

Si les coûts sont très importants, ce n'est pas un luxe, mais une base sur laquelle les municipalités futures pourront s'appuyer. C'est aussi offrir le minimum à nos élèves : une classe jointe aux deux autres dans le bâtiment; des w-c et des vestiaires à l'intérieur et non plus aux quatre vents; un cheminement entre les classes; une rampe rendant accessible mairie et école pour les personnes à mobilité réduite et un secrétariat fonctionnel pour la secrétaire et préservant un minimum de discrétion.

Le permis de construire sera présenté fin octobre, les financements étant en partie trouvés, la nouvelle municipalité pourra alors commencer les travaux fin du 1er trimestre 2008.

Autre Chantier en cours, la Station d'épuration : le commencement des travaux est lié à l'accord de la Mission Inter Services de l'Eau.

Quant à l'adhésion au Parc Naturel du Vercors, on peut considérer qu'elle est effective puisque l'enquête publique et le comité syndical ont entériné l'entrée de la Commune, reste au Conseil Municipal à délibérer.

**Albert Glénat Maire de Cognin les Gorges**



## SOMMAIRE

En direct des conseils.....	2	Au coeur du village .....	13
Amélioration des transports par car.	6	Centre aéré à Cognin.....	
Redevance incitative pour les ordures ménagères.....	7	Vogue 2007.....	
DOSSIER : les écoles .....	8	Baptême de l'air à tout âge.....	
PAGE SPECIALE ECOLE: éco-citoyens.....	10	Club du 3ème âge.....	14
En parcourant les rues.....	12	Le site Web communal.....	
Enigme au Rivier.....		Bibliothèque.....	
Réfection des chemins .....		Art floral.....	15
Irrigation .....		Formation au conseil municipal.....	
		Association de percussion.....	
		Etat civil.....	16
		Bloc-note .....	16



# En direct des conseils...

## 1. COMPTE-RENDU du CONSEIL MUNICIPAL du 30/07/2007

### **1 - Modification des statuts Communauté de Communes de Vinay(CCV)**

Le Maire explique que suite à différentes réunions et études sur la question de la compétence enfance (0-6ans) la Communauté de Communes a décidé lors du conseil du 31 mai dernier de prendre en charge cette compétence jusqu'alors gérée par la seule commune de Vinay.

Pour cela le Conseil Municipal doit se positionner sur ce transfert de compétence et ensuite sur la modification des statuts de la Communauté de communes de Vinay qui mentionneront qu'elle exercera de plein droit en lieu et place des communes membres les compétences suivantes :

- ☞ *Organisation et gestion de l'accueil permanent et temporaire des enfants entre 0 et 6 ans à l'exclusion de toutes les formes de garderie péri-scolaire et ce à compter du 01/01/2008*
- ☞ *Politique contractuelle en faveur de l'enfance dans le cadre de contrats avec la CAF et ce à compter du 01/01/2008 »*

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité accepte le transfert de la compétence enfance, ainsi que la modification statutaire.

### **2 - Centre Aéré**

Monsieur le Maire présente la convention de partenariat entre la commune de Cognin et la Communauté de Commune de Vinay qui décident de collaborer pour l'accueil du Centre de Loisirs intercommunal pendant deux périodes (huit jours en juillet et dix en août) dans les bâtiments de la Salle des fêtes, les locaux de restauration scolaire, les cours de l'école, ainsi que dans la salle face au secrétariat.

La CCV fait respecter par les participants les consignes générales de sécurité des différents locaux mis à sa disposition, ainsi que les consignes particulières que Mme Calendini, gestionnaire des locaux, transmettra à la directrice du Centre aéré Mlle Khaled Hasna. La CCV reverse également à la commune la somme forfaitaire de 720€ correspondant aux charges de fonctionnement pour la durée d'occupation (dix-huit jours), plus les charges de personnel.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal autorise le maire à signer la convention.

### **3 - Travaux Ecole-Mairie**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le chiffrage de l'avant projet simplifié de l'équipe de maîtrise d'oeuvre pour les travaux d'extension de l'école et de mise en sécurité du bâtiment communal.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal valide le projet et arrête l'enveloppe financière affectée aux travaux à la somme de 530 991 € HT.

### **4 - Chemins**

Pour son programme annuel d'entretien de voirie, la commune, avec la Collaboration de la DDE ,a lancé une consultation auprès de quatre entreprises (SGREG, Cheval, Appia et Chambard).

L'entreprise retenue est la Routière Chambard, la moins disante, pour une somme de 8160 € HT.

Le Maire fait part au Conseil Municipal du projet d'une route forestière envisagée par CRPF pour désenclaver les forêts de Mallevall.

### **5 - Station d'épuration**

Un compte-rendu est fait de la réunion entre les élus et le Cabinet d'étude SINT sur le positionnement éventuel de la future station.

Cet avant projet sera soumis aux autorités compétentes et s'il y a accord, un chiffrage sera effectué de manière à demander les aides correspondantes au Conseil Général et à l'Agence de l'Eau.

Une délibération est également prise pour permettre au Conseil Général de collecter les subventions de l'Agence de l'Eau pour les reverser à la Commune.



### **6 - Tarifs Eau et Assainissement**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'augmenter le tarif de l'assainissement de 0,02€/m3 et de revoir le tarif des droits de branchement. Suite à la nouvelle loi sur l'eau, l'ancienne taxe de redevance de l'Agence de Bassin est supprimée et remplacée pour 2008 par:

- \* une redevance pour pollution de l'eau domestique (tous les abonnés du service d'eau potable + les volumes prélevés à titre individuel)
- \* une redevance pour modernisation des réseaux de collecte ( abonnés raccordés aux réseaux d'assainissement)

Les nouveaux tarifs sont les suivants:

#### ☞ **Eau:**

- \* Branchement complet avec prise en charge sur conduite et terrassement : 1000,00 €
- \* Branchement annexe sans prise en charge sur conduite ni terrassement : 500,00 €
- \* Mètre cube : 0,58 €/m3
- \* Prime fixe : 61,00 €
- \* Redevance pour pollution de l'eau d'origine domestique (Collectée pour l'Agence de l'Eau) : 0,19 €/m3 x taux d'encaissement 2008
- \* Redevance pour le FNDAE : 0,02€/m3

#### ☞ **Assainissement:**

- \* Droit de branchement : 191,00 € (travaux à la charge des demandeurs et exécutés sur devis )
- \* Mètre cube : 0,45 €/m3
- \* Redevance pour modernisation des réseaux d'assainissement (Collectée pour l'Agence de l'Eau) : 0,13€/m3 x taux d'encaissement 2008

### **7 - Subventions**

Le Conseil Municipal décide de reconduire les subventions annuelles aux associations à l'identique; de plus une aide de 50 € est attribuée à l'association Sud Isère Télé Alarme.

# En direct des conseils...

## 8 - Urbanisme

Le Conseil Municipal prend connaissance des Permis de Construire suivants:

–PC 3811707X1002 MATRAIRE Henri pour un auvent de garage situé Le Puisseau

–PC 3811707X1003 ARGENTO Pierre : remplace le précédent annulé suite aux droits des tiers, rue de Malleval

–PC 3811707X1004 MICHALLET Christophe pour l'aménagement d'un bâtiment agricole comprenant une chaufferie à bois décheté, un magasin de vente de produits agricoles et logement de fonction (projet étudié en concertation avec l'architecte conseil).

## 9 - Location appartement des écoles

Suite à la mutation de Véronique SELME, l'appartement des écoles se retrouve vacant. Après de nombreuses discussions, étant donné les contraintes du lieu, l'importance de la provision pour charge de chauffage évaluée à 170,00€/mois, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, fixe le loyer à 400 € par mois et la caution à un mois.

## 10 - Bibliothèque

Patrice Ferroillat, adjoint au Maire, fait le compte-rendu de la réunion du 3 juillet 2007 avec Sylviane Ageron, bénévole de la bibliothèque de Cognin-les-Gorges et deux responsables de la Bibliothèque Départementale de l'Isère.

Les interlocuteurs de la BDI demandent à ce que soit mis en conformité la gestion financière de la bibliothèque en créant une régie de recettes pour l'encaissement des cotisations.

La nouvelle équipe de bénévoles souhaite faire évoluer le fonctionnement de la bibliothèque: informatisation grâce au pays Sud-Grésivaudan, modification du rangement des livres.

Sur les conseils des techniciens de la BDI, un nouvel agencement est proposé. Celui-ci conseille l'achat de nouvelles étagères et d'un bureau d'accueil

Le conseil municipal accepte l'achat de ce mobilier et autorise M. le Maire à demander toutes les subventions accordées pour ce type d'investissement.



## 11 – ZAP (Zone Agricole Protégée)

L'enquête publique concernant la ZAP vient de se terminer, une seule remarque a été notée sur le registre concernant un propriétaire d'Izeron.

## 12 - Lutte anti-grêle

Suite à la requête d'un agriculteur de Nalletière concernant l'achat de fusées anti-grêle, le Conseil Municipal souhaite que si cet achat doit avoir lieu, il doit couvrir l'ensemble de la Commune. Il est donc demandé au pétitionnaire, soit par le biais du Syndicat agricole, soit à titre personnel de trouver une ou

plusieurs autres personnes concernées afin de protéger l'ensemble de la commune.

## 13 - Ordures Ménagères

Bernard Bayle, Adjoint au Maire, fait le compte rendu de l'étude diligentée par le SICTOM au sujet de la future collecte à la pesée embarquée (méthode dont le coût serait tributaire du volume), la Communauté de Communes de Vinay étant territoire test.

Les délégués du SICTOM feront le point sur la Commune pour l'emplacement des futurs points de regroupement.

## 14 - Cantine

Suite à la demande du Sou des écoles qui ne désire plus assurer la gestion de la cantine, le SSI la prendra en charge à compter de la rentrée. Une hausse de 0,20€ par repas est décidée pour une participation aux frais de gestion, comme cela a été fait à l'école de Saint-Gervais. Les cartes seront en vente dans les agences postales de Saint-Gervais et de Cognin.

## 15 - Garderie

Le bilan de la fréquentation de la garderie amène le SSI à revoir ses horaires d'ouverture et ses tarifs.

L'horaire sera de 7h45 jusqu'à l'ouverture des classes et de la sortie des classes à 17h30.

Le coût sera unique de 1€ le matin et 1€ le soir quelle que soit la durée de la garderie.

La gratuité sera accordée aux enfants qui restent à la garderie en attente d'un petit frère ou d'une petite soeur qui revient avec le car scolaire (soit de 16h10 à 16h50).

Les cartes seront également en vente dans les agences postales.

## COMPTE-RENDU du CONSEIL MUNICIPAL du 24/09/2007

### 1 - Station d'épuration communale / traitement par filtres plantés de roseaux (sur la parcelle communale en bordure du Nan)

Monsieur le Maire présente aux élus l'Avant Projet de la Station d'épuration, avec un traitement par « filtres plantés de roseaux », du bureau d'études Sinbio; ainsi que l'élimination des eaux claires parasites du réseau, projet présenté par le bureau d'études ECE co-traitant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide la réalisation de la station d'épuration communale selon les éléments de l'avant projet fournis par le groupement des bureaux d'études ECE/SINBIO.

Le montant global de l'opération est estimé à 307 533,00 € HT.

La réalisation de l'ouvrage est conditionnée à l'acceptation du dossier par les services de l'État (Lois sur l'Eau).

La Commune demande l'aide financière du Conseil Général de l'Isère et de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranéenne Corse pour le financement de ces travaux.

La Commune sollicite l'autorisation de commencer les travaux avant décision définitive d'attribution des aides financières.

### 2 - 2ème tranche ERP Rénovation École/Mairie

Monsieur le Maire fait part de la rencontre qu'il a eu avec l'agent du SDIS (Service Départemental Incendie et Secours), accompagné de l'architecte et du bureau de contrôle.

Cette visite avait pour but de régler des divergences d'interprétation sur des problèmes techniques concernant la chaufferie du bâtiment, les locaux de rangements des écoles au sous-sol, ainsi que les toilettes de la Mairie, ceci avant le dépôt du permis de construire.

Cette visite s'est révélée extrêmement fructueuse et les différents ont été réglés de façon très constructive.

# En direct des conseils...

## 3 - Abri bus Place de l'église

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de remplacer l'abri bus se situant sur la Place de l'église. Le Conseil Municipal accepte cet achat et fixe son choix sur un bâtiment en bois de châtaigner crée par le groupement des artisans des Chambarands. Bernard Bayle est chargé des négociations avec ces derniers en vue de concrétiser l'achat. Monsieur le Maire est autorisé à demander toutes les subventions relatives à cet investissement.

## 4 - Délégué communal à la sécurité routière

La signature d'une charte sur la sécurité routière entre l'association des Maires et Adjointes de l'Isère et la Préfecture prévoit dans chaque commune la désignation d'un référent et d'un suppléant. Frédéric Matraire se porte volontaire pour être l'interlocuteur privilégié et Georges Vehier pour être suppléant.

## 5 - Ménage de la Salle des Fêtes

Maryse Calendini ne pouvant plus assurer le ménage de la Salle des Fêtes, nous avons fait appel à l'association ANNA qui a confié cette mission à Madame Paola Billard. Dans un premier temps, son contrat sera renouvelé jusqu'au 31 décembre 2007.

## 6 - Réforme de l'urbanisme

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la réforme de l'instruction des permis de construire et autorisations d'urbanisme qui rentre en vigueur le 1er octobre 2007. A cet effet, une convention doit être signée entre l'État et la Commune concernant l'application de cette réforme.

La convention a pour objet de définir les modalités de la mise à disposition de la DDE dans le domaine des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol délivrés au nom de la Commune de Cognin-les-Gorges conformément à l'article R.422-5 du code de l'urbanisme.

Le Conseil Municipal accepte la convention et autorise M. le Maire à la signer.

## 7 - Construction de la Station d'épuration de Vinay

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le dossier relatif à la construction de la Station d'épuration intercommunale de Vinay et son étude d'impact au titre de la loi sur l'eau.

La demande de la Communauté de Communes de Vinay est soumise à une enquête publique, du 3 septembre 2007 au 5 octobre 2007, par arrêté préfectoral n°2007-04998 du 5 juillet 2007.

Le Conseil Municipal, approuve le projet et accepte la demande formulée par la Communauté de Communes de Vinay.

## 8 - Site web communal

Dans le cadre du contrat de pays du Sud-Grésivaudan, la commission Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication propose aux communes de mettre en place un mini-site web.

Delphine Michel et Patrice Ferrouillat ont profité d'une formation pour construire quelques pages qui seront mises en ligne début octobre afin d'accéder plus facilement aux informations communales à l'adresse suivante:

<http://cognin-les-gorges.sud-gresivaudan.org/>

## 9 - Compte-rendu Comité syndical du Parc du Vercors du 22/09/07

Patrice Ferrouillat fait le compte rendu de cette réunion. En

ouverture de celle-ci, le président annonce qu'à l'issue de l'enquête publique pour la révision de la charte du parc du Vercors, les commissaires enquêteurs n'ont fait que des recommandations qui ne remettent pas en cause son contenu. Après discussion sur les prises en compte ou non des recommandations formulées, le Conseil syndical a adopté la formulation définitive de la Charte qu'il propose pour approbation aux communes concernées. Celles-ci doivent délibérer sur cette charte avant la fin de l'année 2007. Afin d'aider les Conseillers municipaux, un document donnant les grandes lignes de la Charte leur sera fourni autour de la mi-octobre. Suite à cette acceptation de la charte, la commune de Cognin-les-Gorges sera appelée à entrer dans le syndicat mixte du PNRV qui est l'entité juridique qui gère le parc. L'adhésion à ce syndicat sera soumise à une cotisation annuelle (valeur pour 2007: 4.75€ par habitant).

La charte est consultable en Mairie.



## 10 - Rentrée Scolaire 2007

Nicole Couder fait le bilan de cette rentrée 2007 et rappelle les informations essentielles de la vie scolaire intercommunale (voir le dossier pages 8 et 9).

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 31 MAI 2007 A L'ALBENC

1 - A bulletin secret (25 voix pour, 1 abstention et 1 non) le conseil communautaire approuve d'inclure dans ses compétences celle de la PETITE ENFANCE (0 – 6 ans) actuellement prise en charge par la commune de VINAY mais dont toutes les études démontrent le caractère communautaire des besoins. En conséquence la communauté de communes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2008 :

- Gérera et animera le relais d'assistantes maternelles Martine LE GALL de VINAY
- Organisera et gèrera l'accueil permanent et temporaire des enfants de 0 à 6 ans à l'exclusion de toutes les formes de garderie péri-scolaire
- Assurera la politique contractuelle en faveur de l'enfance avec la CAF.

2 - Projet Maison BERTHOD, rue de Malleval à VINAY

L'acquisition de ce tènement immobilier propriété de la commune de VINAY permettrait :

- De créer un centre multi accueil de 30 places pour loger la compétence nouvelle PETITE ENFANCE 0/6 ans
- De loger les différentes structures du pôle emploi de VINAY : ANNA/PAIO/CLI/CIO/ANPE/BASE CYBER EMPLOI et l'ATELIER COUTURE

# En direct des conseils...

- De loger les services d'animation pour la compétence ENFANCE et JEUNESSE de 3 à 18 ans avec salles de réunions et bureaux en améliorant certains services.

Bien que lourde en terme de réhabilitation et de financement (coût global 2.003 874 euros dont 1.354 387 euros soit 67,6% subventionnés par l'Etat, la Région, le Conseil Général et la CAF) et au vue des différents tableaux de synthèse, le conseil communautaire, après discussion a délibéré à l'unanimité moins 1 abstention pour :

- Approuver les plans de financements
- Autoriser le président à signer dans un premier temps un compromis avec la commune de VINAY puis à signer ensuite le contrat de vente
- Charger le président de solliciter l'ensemble des aides nécessaires à l'aboutissement de ce projet
- Charger le président de lancer la consultation des maîtres d'œuvres pour l'ensemble du projet dans le cadre d'une construction « Haute Qualité Environnementale »
- Mettre en œuvre les décisions modificatives du budget 2007 pour répondre aux impératifs financiers de cette opération.

3 - Le conseil communautaire décide l'affectation du résultat 2006 (740 001,40 €) en affectant 60 603,00 euros à la section d'investissement et 679 398,14 € en excédent reporté en section de fonctionnement.

4 - Le conseil communautaire approuve les statuts de la nouvelle régie OFFICE du TOURISME du PAYS de VINAY et GRAND SECHOIR – MAISON du PAYS de la NOIX et entérine la liste des membres de son conseil d'exploitation (Pour Cognin : Patrice FERROUILLAT titulaire et Albert GLENAT suppléant).

5 - Le classement « 1 étoile » de l'office de tourisme arrive à échéance cette année. Au regard des créneaux d'ouverture et des services rendus, l'OT peut prétendre au classement « 2 étoiles » pour les prochaines années. Le conseil communautaire décide de solliciter la Préfecture pour un classement en deux étoiles.

6 - Cotisation annuelle des professionnels du tourisme dont la promotion est assurée par l'office de tourisme :

Le conseil communautaire adopte les tarifs suivants :

- ☞ Individuel, bénévole : 10 €
- ☞ Associations, commerces, fournisseurs boutique, hébergement tous types : 30 €
- ☞ Sites touristiques : 50 €

7 - L'association « Textes en l'air » diffuse du théâtre contemporain sur tout le secteur Sud-Grésivaudan. Elle sollicite un soutien financier pour son action et particulièrement pour ses prestations au Grand Séchoir. Le conseil communautaire décide de lui attribuer une subvention de 1 500 €.

8 - Dans le cadre de l'exposition au grand séchoir « Le studio du photographe » il est possible de bénéficier d'une subvention de la DATAR (55%). Le conseil communautaire entérine le budget de cette manifestation et décide de solliciter cette subvention.

9 - Haut débit sur la zone d'activité « Champ Moyet » à VARACIEUX.

Hier impossible à réaliser, FRANCE TELECOM annonce qu'il

est maintenant possible de déplacer des lignes sur cette zone pour permettre de désenclaver tout le bas de VARACIEUX pour un coût global de 36 882.50 € à charge de la collectivité dont 80% finançables par des subventions. Le conseil :

- ☞ approuve le plan de financement, sollicite les diverses subventions et autorise le président à signer une convention avec France TELECOM
- ☞ décide de lancer une étude de diagnostic sur le territoire de la communauté pour évaluer les dernières zones d'ombre en matière d'ADSL

10 - Suite au décès de René MERMET-GELAS, maire de CRAS, le conseil communautaire décide de verser 1 000 € en son souvenir à l'association de lutte contre la leucémie (A.D.M.O. 38) de VOIRON.

11 - Décisions modificatives et admissions en non valeur sont approuvées sur le budget des ordures ménagères et sur le budget de la Z.I. L'ALBENC CHANTEMSE.

12 - Personnel de la communauté des communes de VINAY

- ☞ le conseil communautaire adopte le principe de la journée de solidarité décidée par le Gouvernement. Le personnel fera 35 h 05 minutes au lieu de 35 heures soit 7 h de plus par année.
- ☞ Marion CARCANO, directrice du GRAND SECHOIR, a réussi le concours d'attaché de conservation du patrimoine. Le conseil communautaire accepte l'ouverture d'un poste à ce titre.
- ☞ Service jeunesse : en raison du congé maternité de Céline LAPIO une réorganisation du service doit être effectuée : Ludivine OPAGISTE remplacera Céline LAPIO et Hasna KHALED de COGNIN-les-GORGES est préposée pour remplacer Ludivine.

13 - Au vue du projet présenté par le service animation jeunesse, le conseil communautaire décide de signer une convention avec la commune de COGNIN-les-GORGES pour l'installation du Centre de Loisirs pendant l'été moyennant une indemnité de 720 € pour la période d'utilisation.

14 - Eau et Assainissement : le conseil communautaire décide :

- ☞ De retenir le cabinet ALP'ETUDES pour la maîtrise d'œuvre des travaux de mise en place du collecteur de VINAY pour une prestation évaluée à 7,8 % du montant prévisionnel des travaux soit 55 926 HT d'honoraires.
- ☞ De confirmer le choix de la commission d'appel d'offres qui a retenu l'entreprise MERCH SCREG SUD-EST pour la réalisation du collecteur général de transit OUEST à VINAY pour un montant de 668 240 € HT.
- ☞ De signer une convention avec le Syndicat Intercommunal de la Fure pour la participation de MORETTE au fonctionnement de la Station d'Épuration de TULLINS.
- ☞ D'approuver les comptes de gestion 2006 (budget principal et budgets annexes).
- ☞ D'affecter les résultats 2006: (100 976,56 € pour l'eau et 158 004,78 € pour l'assainissement et de classer certaines sommes irrécouvrables en non valeur.
- ☞ De choisir, après mise en concurrence, la banque DEXIA pour emprunter 295 000,00 € pour les travaux d'eau 2007 et 435 000,00 € pour l'assainissement, remboursable en 20 ans au taux de 4.56% à échéances annuelles.

# En direct des conseils...

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 19 juillet 2007 A BEAULIEU

1. Ordures ménagères : dans le cadre de l'étude de la mise en place d'une redevance incitative des ordures ménagères initiée par le SICTOM, le cabinet TRIVALOR est venu présenter la première phase de la mission qui lui a été confiée, à savoir, le diagnostic de l'existant. Cette intéressante synthèse d'un cabinet indépendant a permis d'évaluer les forces et les faiblesses de notre système actuel et de lancer l'étude de faisabilité d'une collecte incitative au volume déposé. Pour réaliser cette phase, deux référents par commune devront être désignés afin de définir des sites susceptibles de recevoir les futurs containers enterrés destinés au regroupement des OM de chaque foyer.
2. Diverses décisions modificatives et avenants ont été entérinés par le conseil communautaire.
3. Dans le cadre de l'équipement des zones d'ombre en ADSL, les communes de CHASSELAY et de SERRENERPOL demandent un accompagnement à la mise en place d'équipements permettant la couverture en haut débit. Le conseil communautaire, comme il l'avait fait pour VARACIEUX, décide d'accepter le principe d'une participation.
4. Une information est faite sur le FORUM des Associations qui se tiendra à VINAY le 08/09/07. Un espace (Les balcons de la salle des fêtes) sera réservé aux associations du territoire de la communauté qui veulent se faire connaître.
5. Le conseil communautaire entérine l'élection du président et du vice président de l'Office de Tourisme « Grand Séchoir » qui a eu lieu lors du premier conseil d'exploitation : Georges PELLETIER (MORETTE) a été élu président et Henri CAZES (L'ALBENC) a été élu vice-président.
6. Suite à diverses précisions, le plan de financement de la maison BERTHOD a été revu et corrigé.
7. Le conseil communautaire confirme l'attribution par la CAO des travaux d'aménagements de la zone industrielle TRERY SUD (lot VRD) à l'entreprise ROUTIERE CHAMBARD pour un montant de 216 773,81 HT, offre économiquement la plus avantageuse parmi les six candidats ayant répondu.
8. Le conseil communautaire approuve pour 2007 le taux de 100% permettant aux agents de la fonction publique territoriale d'accéder à un grade d'avancement supérieur.
9. Eau et Assainissement :
  - ☞ Pour faire réaliser par une seule et même entreprise le renforcement des réseaux d'eau et d'assainissement du secteur de BIZET à VINAY en voie d'urbanisation, un groupement d'achat doit être constitué (communauté/commune/régie électrique). Le conseil communautaire décide la constitution du groupement d'achat qui sera présidé par Monsieur Albert BUISSON.
  - ☞ Régularisation d'une demande d'autorisation pour la construction d'un réservoir d'eau avec station de

reprise à Beaulieu.

- ☞ Autorisation d'attribution des subventions de l'Agence de l'Eau directement au Conseil Général pour la durée du 9<sup>e</sup> programme (2007 à 2012).
- ☞ afin d'indemniser Monsieur Maurice MERMET-GERLAT d'une perte de culture consécutive à des travaux d'eau, une indemnité de 217,80 € lui est attribuée.

## Amélioration des transports par cars de la Rive Droite vers Grenoble

La Communauté de Communes, au sein de sa commission se préoccupe de l'amélioration des transports collectifs vers les lieux d'activité.

Ces dernières années la Région Rhône Alpes a fait des efforts pour favoriser les liaisons ferroviaires. Les travaux en cours de doublement de voie vont largement conforter la qualité des dessertes TER.

En complément, le conseil général a décidé de répondre à nos attentes en améliorant les transports par cars.



C'est ainsi que depuis le 4 septembre 2007 la ligne 5200, ST Marcellin -Tullins - Grenoble est mise en service express en empruntant l'autoroute depuis Saint Jean de Moirans comme le fait avec succès depuis plusieurs années la ligne express Voiron-Grenoble-Crolles. Le gain de temps est d'au moins 10 mn sur l'horaire précédent.

- L'utilisation de la bande réservée sur l'autoroute limitera sensiblement aussi les pertes de temps aux heures d'embouteillages
- La fréquence journalière est améliorée
- Une navette spécifique assure la liaison vers les LEP de Voreppe et du Fontanil depuis l'arrêt du Lycée de Moirans.
- Une desserte améliorée de la gare de Moirans Centre est à noter, pour correspondances vers Grenoble et au delà ainsi que vers Voiron

La redistribution depuis la gare routière de Grenoble vers l'agglomération est facilitée, notamment via les lignes à fort cadencement vers Crolles et Grenoble Sud.

Ces aménagements de dessertes plus adaptées font actuellement l'objet d'une communication du département. Ainsi le plus grand nombre devrait pouvoir abandonner l'usage de la voiture individuelle en empruntant les transports collectifs plus respectueux de l'environnement.

### **AYEZ LE REFLEX CAR !!! + tranquille et - cher**

**La ligne 5000 effectue tous les jours des allers/retours Cognin-Grenoble à des tarifs très avantageux.**

Le car rattrape l'autoroute à Veurey et emprunte la voie qui lui est réservée, vous gagnez du temps et évitez les bouchons du matin.

### **Pour plus d'informations (horaires, tarifs ...):**

ALLO Transisère 0820 08 38 38

sur le Site : [www.transisere.fr](http://www.transisere.fr)

Des fiches horaires sont aussi disponibles en Mairie.

# En direct des conseils...

## **LA REDEVANCE INCITATIVE DES ORDURES MENAGERES (OU POURQUOI CHANGER UN SYSTEME QUI FONCTIONNE)**

*On en parle de plus en plus, le SICTOM étudie la mise en place de la Redevance Incitative des ordures ménagères (RIOM). Qu'est-ce qui se cache derrière tout ça ? :*

### **La problématique d'aujourd'hui :**

La loi nous oblige à n'enfouir que des déchets ultimes, c'est-à-dire non valorisables. Il faut impérativement minimiser la mise en décharge ou l'incinération car aucun système n'est totalement satisfaisant.

- Nous devons tous participer au développement durable : économie en prélèvement des matières premières/économies de transport/recyclage et compostage de tout ce qui peut l'être.
- Il faut instaurer le principe du pollueur = payeur. Celui qui fait des efforts de tri doit payer moins que celui qui considère qu'une fois qu'il a allègrement consommé il n'a plus à se soucier de ses déchets et que c'est à la collectivité de s'en débrouiller. Faute d'instituer ce principe, l'effort de tri risque de s'éroder au fil du temps et de décourager même les plus assidus.
- Les coûts d'enlèvement des OM seront vite exorbitants. Statistiquement ces derniers augmentent de 15 à 20% à chaque nouvelle consultation (charges de personnel/de carburants)

### **Les moyens à notre disposition : deux moyens complémentaires et intéressants s'offrent à nous**

- La redevance incitative : la carte magnétique qui sera délivrée à chaque foyer, permettra de comptabiliser avec précision le nombre de dépôts que chacun aura fait au container de regroupement. Comme pour l'eau, la partie fixe de la redevance couvrira les frais fixes de fonctionnement et la partie variable sera fonction de l'utilisation individuelle de chacun. Plus on triera et compostera, moins on aura de sacs à éliminer et moins on paiera. C'est le véritable principe du pollueur payeur qui a le mérite de récompenser celui qui fait l'effort.
- Les points de regroupement OM en containers enterrés : à l'image des points propres qui sont complètement passés dans les mœurs, il est envisagé la création de points de regroupement en containers enterrés destinés aux OM. Ces points seront disposés en des endroits stratégiques (proximité des points propres/zone de passage ou de stationnement/forte concentration de population). Les avantages de ce système sont nombreux :
  - possibilité de déposer sa poubelle là où on veut, quand on veut avec sa carte personnalisée (lieu de travail, transfert aux écoles...)
  - plus besoins de penser à sortir la poubelle la veille ou le jour de la collecte
  - les containers étant enterrés, suppression des désagréments visuels, olfactifs et autres : insectes, animaux errants, poubelles renversées, taguées ou carrément volées
  - si les containers sont munis de témoins de

remplissage, les collectes seront optimisées : le camion de ramassage ne s'arrête qu'en cas de nécessité et les tournées pourront être programmées. Cela minimise les coûts d'exploitation

- La vidange des containers ne nécessite qu'un simple camion benne avec grue (comme pour les points propres) et non plus une benne à ordures ménagères avec 3 personnes. C'est un gain énorme en investissement et en exploitation. Ce moyen de transit permettra des économies importantes en collecte des OM.

### **Le bilan du système**

Pionnier en France dans ce type de démarche, le SICTOM du SUD-GRESIVAUDAN sait qu'on est à l'aube d'un changement exigeant et important tant du point de vue comportement du citoyen que du point de vue technique et financier.

Les détracteurs trouveront toujours mot à dire, par exemple :

- ☞ Pourquoi se casser la tête à changer quelque chose qui marche
- ☞ Ne va-t-on pas vers un coût plus important ?
- ☞ Ne va-t-on pas trouver des poubelles partout dans la nature comme au bon vieux temps (avant les déchetterie) ?
- ☞ Ne va-t-on pas à reculons (baisse du service public) ?
- ☞ Comment vont faire certaines personnes ne pouvant se déplacer ?

Toutes ces questions, vos élus se les posent et essaie de trouver une réponse, la plus adaptée possible tout en sachant que « la solution idéale n'existe pas, sinon tout le monde l'aurait adoptée ». Mais vos élus savent aussi qu'au nom du développement durable, il faut savoir anticiper les phénomènes quitte à bousculer certaines traditions. C'est leur devoir vis-à-vis des générations futures et c'est aussi celui de tout citoyen.

A Cognin, SIX points de regroupement sont projetés sans que leur implantation ne soit totalement arrêtée :

- près du point propre actuel vers la bascule
- Route de Malleval dans le terrain communal près de la résidence Les Sorbiers. Un nouveau point propre pourrait d'ailleurs être installé sur cet espace proche du haut village pour désengorger l'unique point propre actuel.
- A l'embranchement route de Chaponnière/rue du Pont
- Sur la délaissée de la RD 1532 en face du lotissement de La Tour
- Sur la CD 22 vers le Port ou à l'embranchement de la route de Guimetière
- Au Rivier, en avant du parking des bus le long de la RD 532

**Le SICTOM et vos référents dans la commune (Albert GLENAT/Bernard BAYLE et Jo VEHIER) sont à votre disposition pour en discuter.**



*Réflexion présentée par Bernard Bayle*

# Le dossier: les écoles...

## LES EFFECTIFS

Les écoles primaires comptent à ce jour 124 élèves (47 à Rovon, 77 à Cognin) répartis ainsi en fonction des classes et des communes d'origine. L'école maternelle en accueil 74:

				ECOLES PRIMAIRES				
		niveau	effectif	Cognin	Rovon	St Gervais	Malleval	autres
<b>ECOLE DE ROVON</b>								
Classe de	Mme PATIN	cp	22	10	8	3	1	
Classe de	Mme CHASTAGNIER	cp	5	2	2	0	1	
		ce1	20	0	9	11	0	
<b>total école</b>			<b>47</b>	<b>12</b>	<b>19</b>	<b>14</b>	<b>2</b>	
<b>ECOLE DE COGNIN</b>								
Classe de	Mme Cazals	ce1	8	7	0	1	0	0
		ce2	17	5	6	5	1	0
	M. Grassin	ce2	8	4	1	3	0	0
		cm1	18	7	6	4	1	0
	M, Wagner	cm1	8	2	2	4	0	0
		cm2	18	6	4	8	0	0
<b>total école</b>			<b>77</b>	<b>31</b>	<b>19</b>	<b>25</b>	<b>2</b>	<b>0</b>
<b>TOTAUX</b>			<b>124</b>	<b>43</b>	<b>38</b>	<b>39</b>	<b>4</b>	<b>0</b>

## ECOLE MATERNELLE

### ECOLE DE ST GERVAIS

classe de	Mme Heurtier	ps	21	4	7	8	1	1
		Tps	4	3	1			
Classe de	Mme Mennuni	ms	26	11	6	9	0	
	Mme Duboucher Chabert							
Classe de	Mme Palma	gs	23	6	9	7	1	
	Mme Menuni							
<b>total école</b>			<b>74</b>	<b>24</b>	<b>23</b>	<b>24</b>	<b>2</b>	<b>1</b>

Tableau effectif/population			
	Habitant	élèves	en%
Cognin	616	67	10,88
Rovon	540	61	11,30
St Gervais	476	63	13,24
Malleval	32	6	18,75
autre		1	
total	1664	198	11,90

## LA GARDERIE

Suite au bilan de fréquentation de la garderie sur l'année 2006/2007, le SSi a modifié les horaires d'ouverture et les tarifs.

Elle fonctionne dans les trois communes de 7 h 45 jusqu'à l'ouverture de l'école et le soir après la classe jusqu'à 17h30.

Le coût est de 1€ le soir et 1€ le matin quelle que soit la durée. La gratuité est accordée aux enfants qui restent à la garderie en attente d'un frère ou d'une sœur qui revient avec le car de Rovon ou de St Gervais (soit de 16h10 à 16h50)

## LE PERSONNEL DU SYNDICAT SCOLAIRE INTERCOMMUNAL A COGNIN-LES-GORGES: elles travaillent au service de vos enfants...



Marie Girard: Cantine, transport, ménage et vente de ticket cantine et garderie à Cognin-les-Gorges



Maryse Calendini: Cantine



Christelle Bonavia: cantine, garderie, et ménage...



Béatrice Ferrouillat: transport et vente de ticket cantine et garderie à Saint Gervais

# Dossier : les écoles...

## LES HORAIRES

Nous rappelons les horaires de classes. *Les écoles ouvrent leurs portes 10 minutes avant l'heure d'entrée.*

à St Gervais de 9 h à 12 h et de 13h30 à 16h30  
à Rovon de 8 h50 à 11h50 et de 13h20 à 16h20  
à Cognin de 8 h40 à 11h40 et de 13h10 à 16h10

## LES TRANSPORTS SCOLAIRES

Ils sont pris en charge par le Conseil Général de l'Isère et sont gratuits. Ce sont les transports ANDRADE qui effectuent les trajets..

Les horaires de départ et de retour sur l'ensemble du circuit sont définis par le Conseil Général

		le matin	
ST G	BOURG	8H10	
ST G	ECOLE	8H12	
ST G	PORT	8H15	
R	ECOLE	8H20	
CLG	ECOLE	8H35	
R	ECOLE	8H50	
STG	ECOLE	8H55	
		Le soir	le samedi midi
CLG	ECOLE	16H15	11H45
R	ECOLE	16H25	11H55
ST G	ECOLE	16H30.	12H
ST G	PORT	16H35	12H05
R	ECOLE	16H40	12H10
CLG	ECOLE	16H50	12H20

Les enfants sont accompagnés le matin par Béatrice Ferrouillat de St Gervais, et le soir par Marie Girard .  
Nous rappelons que les enfants de moins de trois ans ne sont pas autorisés à prendre le car et que les enfants des écoles maternelles ne sont remis à l'arrêt du car qu'à des personnes de la famille majeures ou nommément désignées.

## LA CANTINE

Les locaux et le personnel sont communaux. La gestion est assurée par le sou des écoles de Rovon et par le SSI pour St Gervais et Cognin

Les horaires varient d'une commune à l'autre et sont les suivants

à St Gervais de 12 h à 13h20  
à Rovon de 11 h 50 à 13h10  
à Cognin de 11 h 40 à 13h00

Le traiteur est M. Cécillon de Vinay

Le prix des repas varie de 3.50€ à 3.70€ selon la gestion. Les familles de Cognin , qui laissent leurs enfants à la cantine de Rovon ou de St Gervais et qui ont un quotient familial inférieur à 590 € , peuvent obtenir une aide de 1,30 €/repas du CCAS de la commune.

## LE PERSONNEL D'ENSEIGNEMENT

**St Gervais :**

Mme Heurtier ,  
directrice classe des petits  
Mme Duboucher Chabert et Mme Mennuni  
Classe des moyens  
Mme Palma et Mme Mennuni  
Classe des grands

**Rovon :**

Mme Patin, Directrice et Mme Mennuni  
Classe des CP  
Mme Chastagnier actuellement en congé de maternité remplacée par M. Nicolas Durand  
Classe des CP et CE1

**Cognin :**



Frédéric Grassin  
Directeur ,classe des  
CE2 et CM1



Aurélie Cazals  
classe de CE1/CE2  
¾ de temps



Maud Lefèvre  
classe de CE1/CE2  
¼ de temps



Joël Wagner  
classe de CM1/CM2

# Les élèves des écoles s'expriment au sujet de l'éco-citoyenneté...

Si j'étais un éco-citoyen, je ferais très attention à la nature et à la pollution.

Ce que je fais déjà : je n'aime pas que ma famille jette des choses dans la nature.

J'essaie de leur interdire de jeter des choses. Je n'aime pas qu'on coupe des arbres dans la forêt. Dans l'imaginaire, j'aiderais les S.D.F. à trouver des maisons.

*Antony*

Je suis une éco-citoyenne, je fais : aller à pied pour les trajets les plus courts et non en voiture.

Ce que je ferais : je mettrais plus d'arbres et de fleurs dans les villes, les communes...

J'arrêteraï les chasseurs qui mettent les cartouches par terre, je mettrais des affiches à la mairie de ma commune.

*Tiphanie*

Si j'étais une éco-citoyenne je ferais des règles pour les déchets de la nature, par exemple je ferais comme règle : dire aux gens de ne pas jeter les déchets et les recycler parce que comme dit Eco junior avec 670 canettes d'alu, on peut faire un vélo. Je mettrais des panneaux sur la plage pour monter de ne pas jeter des sacs en plastiques, déchets, etc. Et je ferais passer des articles sur les journaux pour tous les habitants pour ne pas faire brûler les pneus, des briques, des choses comme ça parce que ce n'est pas bien. Et écrire sur les journaux de ne pas brûler la nature, de ne pas jeter des bouts de verres pour l'effet de loupe du soleil parce que le soleil peut refléter sur les bouts de verres. Essayez avec une loupe de la mettre sur une feuille et ça brûle! Et dire aux gens que dès qu'ils sortent du restaurant, magasin, etc., de ne pas jeter ses déchets dehors parce que VOUS AVEZ LA FLEMME. Et dire aux adultes qui ont des enfants d'éduquer leurs enfants à ne pas jeter les déchets.

*Gaëlle*

Si j'étais un éco-citoyen, j'interdirais de couper les arbres sans en replanter. Je mettrais une annonce dans le journal sur l'écologie pour moins rouler avec des véhicules qui polluent, par exemple voitures, avions, cars.

*Claude*

*Si j'étais éco-citoyenne je mettrais plus de poubelles dans les endroits publics. Je mettrais des personnes pour distribuer des règles pour que tout le monde fasse le tri chez soi et amène chaque chose à la déchetterie ou à d'autres endroits. J'installerais des panneaux de tri dans chaque rue, des affiches pour que les parents disent à leurs enfants de jeter les*

*papiers de bonbons et d'autres choses à la poubelle.*

*Marine*

Ce que je fais : je ne jette pas de papier, de sacs plastiques, de canettes ni de carton dans les rues. Je ramasse toutes les choses que je trouve et qui polluent. J'économise l'énergie en éteignant les lumières.

*Estelle*

Il ne faut pas couper les arbres sauf si on les replante parce que les arbres donnent de l'oxygène, ça nous sert à respirer. Il ne faut pas mettre les bières dans la forêt, dans un coin au soleil parce que ça peut prendre feu.

*Laurie*

En vrai, si j'étais une éco-citoyenne, je tiendrais un club contre la pollution, le gaspillage et le réchauffement climatique de notre planète. Le club serait une sorte de centre des loisirs pour les enfants. Il y aurait des promenades, des visites dans des musées et des jeux pour respecter la planète et la nature.

En imaginaire, j'habiterais sur une planète dont je serais la présidente contre la pollution et le gaspillage. Je proposerais à Nicolas Sarkozy de renforcer les règles contre la pollution.

*Anouk*

Si j'étais une éco-citoyenne, je ferais une loi pour interdire de fumer, de couper les arbres sauf s'ils sont morts, pour trier nos déchets proprement, ne pas jeter de déchets par terre au lieu de les mettre dans la poubelle, ne pas mettre le feu à une forêt.

*Pauline*

*Je ferais : tout pour qu'il y ait au moins entre chaque maison des conteneurs, que chaque personne trie ses déchets, que les chasseurs ramassent leurs cartouches de fusil et qu'ils portent des sacs plastique pour les ramasser. De ne pas laisser les jeunes boire des canettes et les mettre comme ça n'importe où. Quand on coupe un arbre on en replante un. Je fais : tout les samedis, avec mon papa, nous allons à la déchetterie.*

*Jade*

# Les élèves des écoles s'expriment au sujet de l'éco-citoyenneté...

Si j'étais un éco-citoyen, je ferais ce que ferait un vrai éco-citoyen : j'interdirais le nucléaire et les usines toxiques, je dirais aux chasseurs de prendre des sacs plastique pour les balles et je leur dirais que, s'ils pique-niquent souvent, de jeter leurs déchets et si ils font ça je les remercieraient en leur donnant un badge d'éco-citoyens ou éco-citoyennes. J'espère qu'ils m'écouteront !!!!  
**Timothé**

Ce que je ferais : je ramasserais ce que les gens jettent par terre ou qu'ils laissent sur les murs et je les mettrais dans la poubelle. Ce que je fais déjà : je regarde les tracteurs nettoyer la plage.  
**Jérémy**

**Je ferais arrêter de construire des maisons parce qu'on a dû couper des arbres. (Quand on passe dans des rues, il y a beaucoup de maisons et moins d'arbres).**

**Je détruirais les vieilles maisons qui ne servent plus à rien pour à la place y mettre des arbres ou des fleurs.**  
**Marie**

Si j'étais un éco-citoyen, je ferais le tri des ordures, j'utiliserais le moins possible ma voiture. Je ferais du compost ou je nourrirais les animaux avec mes épiluchures. Je ferais des pancartes pour que les chasseurs mettent leurs plombs dans un sac après avoir tiré. Je ferais aussi des pancartes pour que le tri devienne obligatoire. Il faudrait que les gens ne mettent pas leurs canettes, leurs bouteilles et leurs sacs par terre. Il faudrait que tout le monde fasse un jardin écologique.  
**Jules**

Ce que je fais : Je récupère l'eau de la pluie pour arroser les plantes de mon jardin.  
Ce que je ferais dans l'imaginaire : J'enlèverais toutes les voitures à essence et je les remplacerais par des voitures à électricité.  
Ce que je ferais en vrai : Je mettrais des poubelles partout pour que les jeunes ne mettent pas leurs canettes partout et aussi pour que les chasseurs ne laissent pas traîner leur cartouche partout.  
**Cassy**

Ce que je ferais : Je mettrais des panneaux pour les chasseurs pour ne pas qu'ils jettent leurs douilles dans la nature, Je mettrais des poubelles avec un panneau dessus pour jeter certaines choses, Ce qui arrive et comment le réparer : Comme la pollution a troué la couche d'ozone, il faut moins Rouler en voiture, camion ... il y a aussi le réchauffement Qui va englober l'île de la Réunion, tous les bords de côte ... Et comme on met des espèces en voie de disparition, les autres Aussi vont disparaître et au bout d'un moment on va disparaître de fait, comme tous les animaux.  
**Anthony.p**

**Par exemple en Italie (à Naples) les napolitains laissent leur déchets dans la rue car il n'y a pas assez d'usine (les déchetteries et les incinérateurs et usines de recyclage). Moi, je ferais plein d'usines pour déchets. Ou sinon ils ont la flemme de les mettre dans les poubelles.**

**Dans la vie, le samedi les chasseurs laissent tomber leurs cartouches de fusil, moi je mettrais des poubelles dans la zone des chasseurs, je trouve que c'est bien mon idée, J'ESPERE QU'ILS M'ECOUTERONT.**  
**AXEL**

*Si j'étais éco-citoyen, je dirais au gens d'arrêter de jeter leurs déchets que ça soit aux jeunes mais aussi aux chasseurs et adultes qui jettent les mégots...*

*Economiser les voitures et favoriser les transports en commun. Utiliser l'eau de la pluie pour arroser les jardins.*

*Aider les associations pour l'écologie  
Je dirais au pétrolier d'arrêter de prendre les bateaux usés pour ne pas tuer les animaux et polluer la mer. Arrêter de jeter les sacs car l'air les amène dans la mer et les dauphins les mangent et ça les étrangle. Je dirais que si on ne trie pas, on a une amende. En gros tout faire pour l'écologie car éco= écologie, citoyen=habitant.*  
**Ghaïs**

Je forcerais les gens de la ville à planter des arbres dans des endroits, et je trierais mes déchets et je prendrais mon vélo et les transports publics, je ne polluerais pas, j'interdirais la chasse car je trouve qu'il y a trop de cartouches de balle. La mer est trop polluée à cause des bateaux. Duncan

Si j'étais un éco-citoyen, je mettrais des arbres et des plantes partout dans les villes. J'empêcherais les marins de jeter des sacs plastiques dans la mer. Je dirais aux chasseurs de ne pas laisser tomber leurs cartouches.  
**Soan**

Si j'étais une éco-citoyenne, je souhaiterais qu'il n'y ait plus de Pollution car dans 50 ans peut-être la France sera inondée,  
**Cynthia**

Un éco-citoyen, c'est quelqu'un qui prend le vélo au lieu de prendre sa voiture, la moto, qui respecte la terre.

Les chasseurs ramassent leur douille de fusil. Quand on coupe un arbre, on en replante un. Mon idée serait, avec l'école, qu'on aille se balader et qu'on ramasse les déchets.

J'interdirais aux jeunes de boire après vingt-deux heures. Que l'on fasse des affiches pour moins polluer et on peut les mettre à St Gervais, à Vinay, Cognin, Rovon et aussi dans les bars, les boulangeries et dans les bibliothèques.  
**Bastien**

Si j'étais Eco-citoyenne : Je dirais d'arrêter de polluer. Je dirais aux jeunes de ne pas faire de bêtises, comme de jeter des canettes dans la rue, ce n'est pas bien. Je dirais d'arrêter de brûler les forêts avec leurs briquets ou leurs allumettes.

Je dirais aux chasseurs d'arrêter de tirer sur les animaux parce que les plombs c'est des choses en fer, quand il pleut, ça rouille. Je dirais d'arrêter de couper les arbres.

Ne pas jeter des sacs dans les mers ou bien dans les océans.  
**Mélinda**

J'imagine : Si j'étais éco-citoyen, je ferais des voitures qui marcheraient à l'eau. Je ferais des barbecues qui aspireraient la fumée et qui ferais tourner une roue pour le faire marcher.

Je ferais : J'inviterais les personnes à aider au ramassage des déchets dans la nature.  
**Louis René**

# En parcourant les rues

## Énigme au Rivier...



*Cet affichage sur le séchoir d'Edouard Thomasset vous a certainement interpellé. Est-ce un nouveau slogan publicitaire? Pour qui? Quelle signification? La Halle de Pont en Royans et le Parc du Vercors vous apportent quelques indices: à méditer...*

## Regards croisés sur les paysages

Situés en région Rhône-Alpes, les Parcs naturels régionaux du Pilat, des Monts d'Ardèche et du Vercors ont décidé de se regrouper et d'initier un programme artistique et de recherche dont le déroulement est prévu sur trois ans (2005-2007). Chacun de ces trois Parcs est unique par ses paysages, il se différencie des autres par son climat, sa faune, sa flore, son massif ou son habitat. Ils connaissent néanmoins les mêmes problématiques : pressions urbaine et foncière, mutations économiques et déprise agricole.

L'évolution des paysages est le thème fédérateur de cette initiative qui pose la question en terme de critères identitaires, historiques et sociologiques. Ce thème sera décliné chaque année, et sur chaque territoire, selon les demandes spécifiques formulées aux artistes.

Dans le cadre de ce programme de recherche, **Le Parc naturel régional du Vercors** a invité en 2007 l'artiste galloise **Bethan Huws**. Vincent Honoré a écrit un texte dont nous vous donnons ici quelques extraits :

*Le long de la Départementale 1532, Bethan Huws a conçu trois interventions. Elle a fait installer à trois points significatifs trois phrases différentes. (...) Elle a choisi d'inscrire (du nord au sud) « La tondeuse est difficile à mettre en route » en lettres rouges dans une plantation de noyers, « on enlève ses chaussures pour traverser le ruisseau » sur un séchoir à noix, enfin « Au fond du cerveau il y a une fontaine » au-dessus d'une fontaine dans un village (à Izeron). Ainsi, « traverser le ruisseau » et « enlever ses chaussures » sont des gestes simples. Mais, accoler le ruisseau, la traversée et l'acte d'ôter ses chaussures est un jeu sur la signification symbolique d'actions quasi quotidiennes (traversée d'un seuil, d'un cap, le ruisseau comme limite, ôter ses chaussures comme acte religieux ou respectueux, etc.). Cette traversée au départ anodine prend très vite un tour plus sérieux : celui d'un retour à la nature (au-delà du ruisseau) et d'une déculturation (les pieds nus), bref, d'un retour aux sources. Une source présente dans la fontaine de la phrase suivante : « A la base du cerveau il y a une fontaine ». Bethan Huws déplace légèrement les mots et construit sa phrase par des processus de correspondances, en partant de l'expression commune de « l'idée qui coule de source » : dans l'expression, l'idée est produite par la source, mais l'idée est d'abord le produit du cerveau ; il n'y a pas de fontaine sans*

*source : source / fontaine ; cerveau / idée. Par conséquent, « à la base du cerveau, il y a une fontaine. » (...)*

**L'œuvre de Bethan Huws est en Place à la Halle et le long de la RD1532 jusqu'au 5 décembre 2007**

En 2008, une journée de conférences clôturera le programme et les conclusions de ce travail de recherche seront publiées dans un ouvrage coédité par Jean-Pierre Huguet et art3.

**Le texte complet de Vincent Honoré est disponible à la Halle de Pont en Royans 04 76 36 05 26**

## Plus pragmatique, toujours au Rivier, la réfection des chemins

La commune de Cognin-les-Gorges comme toutes les années procède à l'entretien de sa voirie. La commission municipale avait décidé cette année de donner la priorité au chemin qui va du Rivier à Nalletière. Des parties sinueuses étaient très déformées et rendaient la circulation dangereuse. Les sections de chemins trop endommagées ont donc été reprofilées en enrobé. Des gares pour améliorer le croisement des véhicules ont pu être aménagées grâce à l'aimable autorisation des propriétaires riverains.



Ces travaux ont été réalisés par l'entreprise Routière Chambard. Pour terminer correctement ces travaux, les accotements seront remis en forme par les employés communaux avec de la terre.

Un programme de rebouchage des trous par emplois sur l'ensemble du réseau devrait avoir lieu d'ici la fin du mois d'octobre.

## IRRIGATION

Le 10 septembre a eu lieu une réunion concernant principalement l'irrigation Cognin Sud, secteur couvert par le projet ZAP. Etaient présents: Jacques Faure et Frédéric Balint (DDAF Service études et réalisations), Nathalie Jury (Chambre d'agriculture), Jean-Paul Prudhomme (responsable professionnel), Benjamin Buisson (Conseil Général), Albert Buisson (Communauté de Communes de Vinay), Jean Bith (ASA Izeron) et 4 agriculteurs dont les 2 demandeurs.

L'objectif de la réunion était de recenser précisément et définitivement les parcelles à irriguer sur la Commune de Cognin suite à la demande de MM Barthelon et Mathieu et éventuellement M. Bourguignon d'intégrer le réseau en cours de constitution sur Izeron. La DDAF a proposé de re-étudier la possibilité d'intégrer ses nouvelles surfaces dans le cadre de sa prestation, la Communauté de Communes de Vinay proposant de prendre en charge le financement pour le complément d'études. Cette nouvelle étude ne devant pas entraver la mise en place du réseau actuel sur Izeron et Saint Pierre de Chérennes prévue pour 2008, le réseau de Cognin pouvant faire l'objet d'une tranche conditionnelle en 2009.

# Au coeur du village...

## Le centre de loisirs de la communauté de communes de Vinay à Cognin-les-Gorges

### \* Dates d'ouvertures du centre de loisirs de Cognin-les-Gorges :

- Du mercredi 4 juillet au vendredi 13 juillet
- Du lundi 20 Août au vendredi 31 Août.

### \* Quelques mots :

Cette année encore, le centre de loisirs intercommunal de Vinay a pu bénéficier des aménagements mis gracieusement à disposition pour l'accueil des enfants, sur le site de Cognin les Gorges. (Salle des fêtes, terrains, préaux scolaire...).

Et ainsi permettre à de nombreux enfants de la Communauté de communes de pratiquer pleinement des activités de loisirs proposées chaque jours : V.T.T, grands jeux, chasse au trésor, course de radeaux, randonnées, mini-camp, cheval....

Enfin l'équipe d'animation et les enfants tiennent à remercier : le maire, les employés communaux, les commerçants et les habitants de Cognin les Gorges pour leur accueil si chaleureux et qui n'ont pas hésité à s'investir dans nos activités....



## Le Foyer rural, vogue : les 3, 4, et 5 août 2007

Cette année, les membres du foyer rural aidés de nombreux bénévoles ont réinstallé le chapiteau afin de centraliser les



manifestations sur un même pôle !!

Les lieux ont été investis : en effet grâce à un temps propice, les manifestations furent réussies !!.

Le vendredi soir, le concert des Root's secours et Holophonics, agrémenté de la démonstration de djembés et des cracheurs de feu a attiré de nombreux mélomanes, le bal du samedi soir, toujours très prisé, a attiré les plus jeunes...et l'incontournable

repas ravioles fut victime de son succès : le foyer rural a tout de même servi 450 repas!!

La vogue s'est achevée par un magnifique feu d'artifice, ce qui ne fut pas sans ravir les forains présents durant les trois jours.



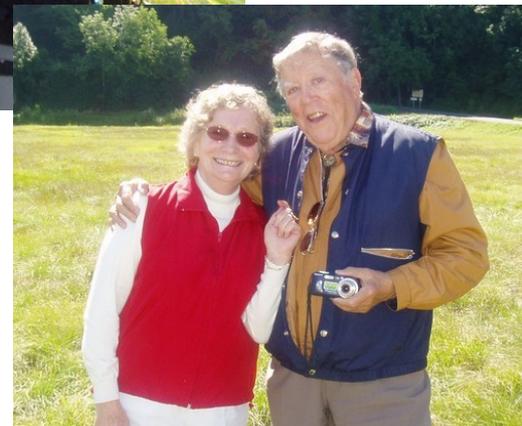
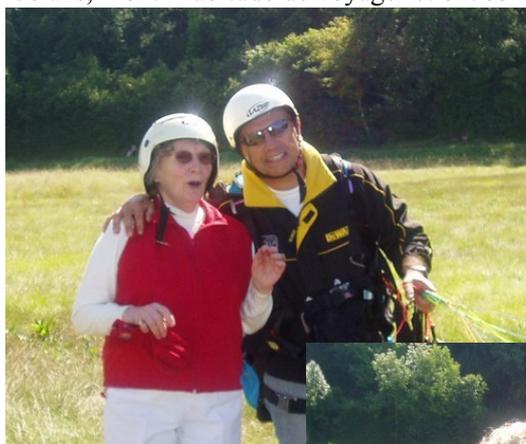
L'équipe se prépare d'ores et déjà pour la saison prochaine, et organise son assemblée générale ouverte à tous **LE 23 NOVEMBRE 2007**, à la salle de la cantine ...

... alors à bon entendre....

## BAPTÊME EN PARAPENTE Vogue d'août 2007 OU COMMENT RESTER JEUNE...

C'est avec une grande émotion que le club de parapente a pu faire partager sa passion du vol à Monsieur DUPIN William (77 ans) et à sa compagne Denise (83 ans), habitants de Cognin-les-Gorges.

A leur atterrissage, ils n'étaient pas avares de superlatifs pour qualifier cette expérience: « un moment merveilleux », « des sensations fortes qu'ils seraient prêt à revivre ». En effet, ce couple ne manque pas de dynamisme, Denise a déjà sauté en parachute à 78 ans, il ont l'habitude de voyager et ont soif de découvertes.



Nous nous joignons à eux pour remercier le club de parapente « Vercors en Vol ».

# Au coeur du village...

## Le Club des Gorges du Nan

Pour ce 3ème trimestre, pas d'activités particulières à notre Club si ce n'est les réunions bimensuelles et notre repas du 15 août à la « Grignote » avec un délicieux menu très apprécié, merci à nos restaurateurs. L'après-midi s'est achevée à « la Tour » chez Bernadette dans un très joli cadre. Ce repas n'a pas toujours eu lieu et c'est en souvenir de la vogue qui se déroulait ce jour là que Madame Anna Roué avait suggéré de garder la tradition avec un déjeuner raviolos pour les anciens. Cette année encore, elle avait fait part de son désir de déguster du chevreau. Malheureusement le destin en a décidé autrement, son état de santé a nécessité l'hospitalisation et peu après elle nous quittait. C'était une de nos doyennes de notre club qui avait fait partie du bureau peu après sa création. Très sociable, passionnée de lecture, elle adorait faire des parties de belote. Nous garderons un très bon souvenir de cette personne qui jusqu'au bout a aimé se joindre à nous.

Nos projets: une réunion publicitaire avec repas gratuit et loto l'après midi, le samedi 17 novembre 2007 à l'approche de Noël il devrait y avoir dindes et foie gras parmi les lots. Bernadette avait proposé de jouer à la pétanque, nous pensons pouvoir réaliser ce jeu avec nos nouveaux adhérents qui actuellement sont au nombre de cinq et très intéressés. Si d'autres personnes veulent se joindre à nous elles seront les bienvenues sur la Place de l'église les mercredis après-midi. Nous renouvelons nos vifs remerciements à Monsieur et Madame Dhilac pour leur généreux don lors du mariage de leur fils.

**Nous terminerons l'année avec notre repas de Noël.**

## COGNIN-LES-GORGES sur le WEB

Après l'écriture il y a très longtemps, la télévision et le téléphone, il y a moins longtemps, les Nouvelles Technologies de l'Information et la communication envahissent notre quotidien et modifient notre façon de communiquer. La commune de Cognin-les-Gorges ne pouvait rester en marge de cette évolution et a saisi l'opportunité offerte par le Syndicat Mixte du Pays du Sud-Grésivaudan de créer un mini-site Web. Espérons que ces nouvelles technologies ne restent qu'un outil au service de plus de rencontres et d'échanges...

## Que trouve-t-on sur ce site Web

Dans la rubrique Vie municipale, vous trouverez en ligne les comptes-rendus des conseils municipaux et la version téléchargeable de notre journal communal "L'Echo des Gorges". Dans la rubrique "Services", vous pourrez tout savoir sur les services communaux: horaires, tarifs, règlements, etc...La rubrique "Activités économiques" vous présentera les entreprises, artisans, commerçants et agriculteurs de notre dynamique commune. Les pages "Tourisme, patrimoine, loisirs" vous aideront à découvrir les mille et une richesses de notre pittoresque village. Enfin la rubrique "Liens" nous permettra de vous renvoyer vers nos divers partenaires.

## Son adresse

En tapant l'adresse suivante sur votre navigateur:

<http://cognin-les-gorges.sud-gresivaudan.org/>

Ou en vous rendant sur la page d'accueil du site du Sud-grésivaudan:

<http://www.sud-gresivaudan.org/>

## En Conclusion...

c'est comme une auberge espagnole, on y trouvera ce qu'on veut bien y apporter...

**Et comme pour le journal, nous comptons sur la bonne volonté de tous pour nous apporter informations, événements inattendus, photographies, réflexions afin d'alimenter et faire vivre le site de notre village.**

## BIBLIOTHEQUE DU NAN

L'équipe de bénévoles vous attend pour vous conseiller et vous aider dans le choix des livres

La bibliothèque s'est réorganisée pour permettre à tous de mieux trouver le livre qu'il recherche

### Les horaires:

- Le mardi de 15h30 à 18h
- Le vendredi de 17h à 19h.

### La cotisation est de

- ☞ 10€ pour les adultes
- ☞ 5€ pour les collégiens
- ☞ Gratuite pour les scolaires

La cotisation est valable du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre

### Pour les Adultes ;

Nous proposons un grand choix de livres : Romans, Policier, anticipation, Récits vécus, BD. Des livres **Larges caractères** sont également à votre disposition.

### Pour les Jeunes :

Les livres sont présentés par niveau de lecture : Romans jeunes ado, Romans jeunes, Première lecture, Albums enfants, albums petite enfance, BD.

### Pour tous :

Tous les documentaires ont été regroupés pour mieux répondre à votre attente.

L'informatisation de votre bibliothèque se poursuit, la construction du catalogue avance à grand pas.

La mise en route est prévue pour le début 2008.

## Infos Utiles

Le Bibliobus passera début janvier 2008.

Pour un meilleur fonctionnement et permettre une plus grande circulation des livres nous vous demandons de respecter les 3 semaines de prêts. Merci aux lecteurs retardataires de penser à nous rapporter leurs livres.

Nous avons un grand besoin de bénévoles pour nous aider dans notre tâche. Merci aux volontaires disponibles pour venir renforcer notre équipe.

Accueil au portail

Accueil

Accueil

Vie municipale

Les services

Activités économiques

Agenda

Diaporama

Liens

Sud Grésivaudan

Bienvenue à Cognin-les-Gorges

MAIRIE

Cognin-les-Gorges sur le Web

Après l'écriture il y a très longtemps, la télévision et le téléphone, il y a moins longtemps, les Nouvelles Technologies de l'Information et la communication envahissent notre quotidien et modifient notre façon de communiquer. La commune de Cognin-les-Gorges ne pouvait rester en marge de cette évolution et a saisi l'opportunité offerte par le Syndicat Mixte du Pays du Sud-Grésivaudan de créer un mini-site Web.

Sachons naviguer vers ces nouvelles technologies tout en conservant notre tradition et notre culture des rencontres et des échanges...

Que trouve-t-on sur le site Web de Cognin-les-Gorges

Dans la rubrique Vie municipale, vous trouverez en ligne les comptes-rendus des conseils municipaux et la version téléchargeable de notre journal communal "L'Echo des Gorges".

Dans la rubrique "Services", vous pourrez tout savoir sur les services communaux: horaires, tarifs, règlements, etc...

La rubrique "Activités économiques" vous présentera les entreprises, artisans, commerçants et agriculteurs de notre dynamique commune.

Les pages "Tourisme, patrimoine, loisirs" vous aideront à découvrir les mille et une richesses de notre pittoresque village.

Enfin la rubrique "Liens" nous permettra de vous renvoyer vers nos divers partenaires.

Bonne navigation...

Contacts

Commune de Cognin-les-Gorges  
103 rue du 29 janvier 1944  
38470 Cognin les Gorges  
Isère

Situation

Cognin les Gorges se situe au pied du Vercors, sur la D1532 à mi-distance entre Grenoble et Valence. Vous apprécierez les Gorges éclairées la nuit. Pour situer plus précisément, cliquez ici.

Imprimer Haut de page

# Au coeur du village...

Atelier Thématique d'Art Floral  
08h00-12h00 ou 13h30-17h30

*Salle de la cantine de Cognin les Gorges*



**Les compositions automnales**

**Le Samedi 20 octobre 2007 :**

*Travail avec des feuillages, des fruits et des fleurs automnales. Initiation aux formes et aux couleurs de cette saison. Réalisation d'un support ...*

**Tendance pour les décorations des fêtes**

**Le Samedi 08 décembre 2007 :**

*Découverte des couleurs et des formes pour les fêtes de fin d'année 2007.*

*Travail avec des supports festifs. Utilisation de nouveaux accessoires décoratifs (bougie, boules, étoiles ...).*

**Travail par transparence du printemps**

**Le Samedi 15 mars 2008**

*Travail avec les fleurs, branchages et feuillages du printemps.*

*Application du tableau d'expression naturelle des mouvements, pour la réalisation de vos créations florales. Utilisation de galets en mousse florale.*

**Décoration d'un buffet pour l'été**

**Le Samedi 07 juin 2008**

*Comment placer son buffet et le disposer en intérieur ou en extérieur. Quel sont les thèmes, les différents types de décoration florale que l'on peut utiliser. La mise en scène d'un buffet pour apporter de la convivialité. Réalisation d'un mobile floral ...*

## Matériel à apporter (Pour chaque cours)

- Un sécateur<sup>1</sup>
- Un couteau à lame<sup>1</sup>
- Une paire de ciseaux<sup>1</sup>
- Une pince coupante<sup>1</sup>
- Une agrafeuse<sup>1</sup>
- Une boîte d'agrafes
- Un tablier
- Un torchon
- Une éponge
- Papier + crayon
- Une caisse ou autre pour le transport de vos compositions florales
- Un moule à tarte 27 cm en terre, verre ou céramique ou un autre support avec les mêmes caractéristiques de couleur neutre (pour le 20/10/07 et pour le 15/03/08)

(pour le 20/10/07)<sup>2</sup>

- 10 noix, 10 châtaignes avec leur bogue, 30 feuillages frais de votre choix de différentes couleurs glanés dans la nature et 8 cailloux ou galets de 5 à 8 cm environ

(pour le 15/03/08)<sup>2</sup>

- 5 tiges de lierre avec des petites feuilles de la couleur de votre choix glanées dans la nature et 8 cailloux ou galets de 5 à 10 cm environ

<sup>1</sup> En bon état de fonctionnement.

<sup>2</sup> A quelques centimètres près.

**L'atelier vous intéresse ?**

**Contact : -Valérie Simoens : 04 76 38 53 34  
-Floriscola@gmail.com**



Vous vous intéressez à la vie de votre commune, vous souhaitez vous présenter aux prochaines élections municipales, vous ignorez tout du fonctionnement de la commune et de son environnement, le Cifodel organisme de formation vous propose une formule peu coûteuse pour découvrir les principaux aspects de la gestion municipale.

**De plus, grâce au Pass formation, vous pouvez participer aussi à l'ensemble du cycle de formation préélectoral pour un coût modique.**

Par ailleurs, si les horaires ou les lieux ne vous conviennent pas, (formation dans différents lieux du département de l'Isère), nous pouvons assurer chacun des thèmes à la demande pour un groupe de candidats.

**ATTENTION : ces sessions sont ouvertes aux élus et aux non élus. Nous vous proposons deux formules d'inscription : Inscription à la session (14,50 € par séance) ou pour l'ensemble du cycle (le Pass formation" : 77€)**

(Règlement obligatoire à l'inscription pour les non-élus)

### Pour s'inscrire :

Il suffit de télécharger le formulaire (format PDF) correspondant à votre choix, de le remplir et de le retourner à l'adresse du Cifodel, accompagné d'un chèque bancaire ou postal libellé à l'ordre du CIFO DEL.

Les communes et les groupements peuvent régler par mandat administratif à réception de la facture.

Le Pass formation est individuel. Il devra être rempli autant de bulletins que d'élus à inscrire.

**Pour plus d'informations vous pouvez vous soit écrire au CIFO DEL « le trident »  
34 avenue de l'Europe  
38100 Grenoble**

soit téléphoner au 04 76 09 92 40

soit consulter le site <http://www.cifodel.fr/>

## INITIATION à la PERCUSSION AFRICAINE

Les cours de percussions sont collectifs et les élèves joueront 2 instruments (djembés et dunduns), sur une période de 1 an.



PROGRAMME Rythmes traditionnels africains.

### CONTENU D'APRENTISSAGE

Sons, accompagnements, solos, chauffés, techniques de placements rythmiques et endurance.

Bases (sangban et dunumba), placements des rythmes et endurance.

Entretien de son instrument, tension et changement de peau

NIVEAUX Débutants

### LIEUX, HORAIRES ET TARIFS

Nous serons réunis à la salle des fêtes de Cognin les gorges tous les mardi de 17h à 18h30

TARIFS : Habitant de Cognin

1h30/semaine : 50€/mois 90€/1 trimestre 240€/3 trimestres

+ Participation de 5euro pour l'adhésion à l'association

### RENSEIGNEMENTS

Association Afo Sewa

Mr Micoud eddy

Tel:06-08-15-23-34

Mail : [afosewa@hotmail.fr](mailto:afosewa@hotmail.fr)

# Au coeur du village...

## INSCRIPTION SUR LES LISTES ÉLECTORALES

**Vous êtes nouvel habitant sur la Commune de Cognin-les-Gorges ?**

**Vous souhaitez vous inscrire sur les listes de la Commune ?**

➤ Pour se faire inscrire, il faut se rendre en Mairie muni :

- d'une pièce d'identité
- d'un justificatif de domicile

➤ Le formulaire d'inscription sera rempli et déposé par l'intéressé lui-même

➤ Les demandes sont recevables en Mairie pendant toute l'année et jusqu'au dernier jour d'ouverture de décembre.

➤ Les inscriptions reçues en 2007 permettent de voter à compter du 1er mars 2008

## Informations immobilières:

Concernant les 3 maisons accolées en cours de construction à l'angle de la rue Saint-Joseph et la RN 532, le constructeur « Les Dauphinelles » propose :  
2 maisons en location pour début 2008  
1 maison(ceelle du milieu) à la vente, de suite (Garage, cuisine sur salon, 4chbres, jardin)  
Contacter la Mairie

Concernant la « Résidence des Gorges », logements sociaux gérés par LPV, nous vous informons que actuellement un **F3 est libre** au deuxième étage: Loyer 427,71€ +Charges 41,16€ + Garage 51,44€. Contacter la Mairie

## Salle des Fêtes de Cognin les Gorges

*Pensez à vos réservations  
(Fêtes de Noël, Saint-Sylvestre, Mariage...)  
le calendrier se remplit vite!*

**Contactez Maryse au 06 85 06 34 15  
ou laissez un message, je vous rappelle**

## Vous recherchez une assistante maternelle

Pour connaître les disponibilités, il est préférable de contacter le Relais d' Assistantes Maternelles de Vinay au 04-76-36-92-10

La mensualisation étant obligatoire, vous pouvez prendre rendez-vous auprès du Relais pour des conseils et informations, les parents (employeurs) et la nounou doivent être présents.

## ÉTAT CIVIL



### Ils se sont unis :

**Sorania BELGIOVINE et Sébastien DILHAC  
le 23 Juin 2007**

**Laure REPELLIN et Nicolas IDELON  
le 7 Juillet 2007**

**Sylvie SEPTFONDS et Didier FALQUE le 30 août 2007**

**Gaëlle SCHMITT et Raymond JAUCH le 8 septembre 2007**



### Elle nous a quittés :

**Anna VEYRET épouse ROUE le 24 août 2007**

## BLOG-NOTES

**Mairie** Mardi de 09h à 12h et de 14h à 19h  
Vendredi de 09h à 12h et de 14h à 19h

**Poste** Semaine de 08h45 à 11h et de 14h à 15h30  
Samedi de 09h00 à 11h

**Déchetterie  
Vinay** Mardi à Vendredi de 14h à 18h  
Samedi de 10h à 18h

## L'écho des Gorges

Bulletin d'informations municipales  
Mairie de Cognin-les-Gorges  
Tel 04.76.38.31.31 ou Fax 04.76.64.08.32  
Email: mairie.cognin-les-gorges@wanadoo.fr

**Directeur de Publication**  
Albert GLÉNAT

**Rédacteur en Chef**  
Patrice FERROUILLAT

**Illustration**  
Claire BOUTET

**Service Communication**  
Delphine MICHEL

### Comité de Rédaction

Louissette Robert, Sophie Borel, Marie-  
Pierre Veyret, Nicole Couder, Bernard  
Bayle et Sébastien Girard

### Ont participé à ce numéro

Les associations de Cognin., Hasna  
Khaled, et l'école

*Ne pas jeter sur la voie publique  
Tirage à 250 exemplaires.*

## Perdu ... trouvé

1 clé a été trouvée sur la Place de l'église : venir la récupérer au secrétariat de Mairie